



—
**J'ÉLÈVE LA
PROFESSION
DE RSE**
—

Entente de principe – La subvention

Par Erik Bouchard-Boulianne, économiste à la CSQ

28 septembre 2020

fipea

Fédération
des intervenantes
en petite enfance
du Québec (CSQ)

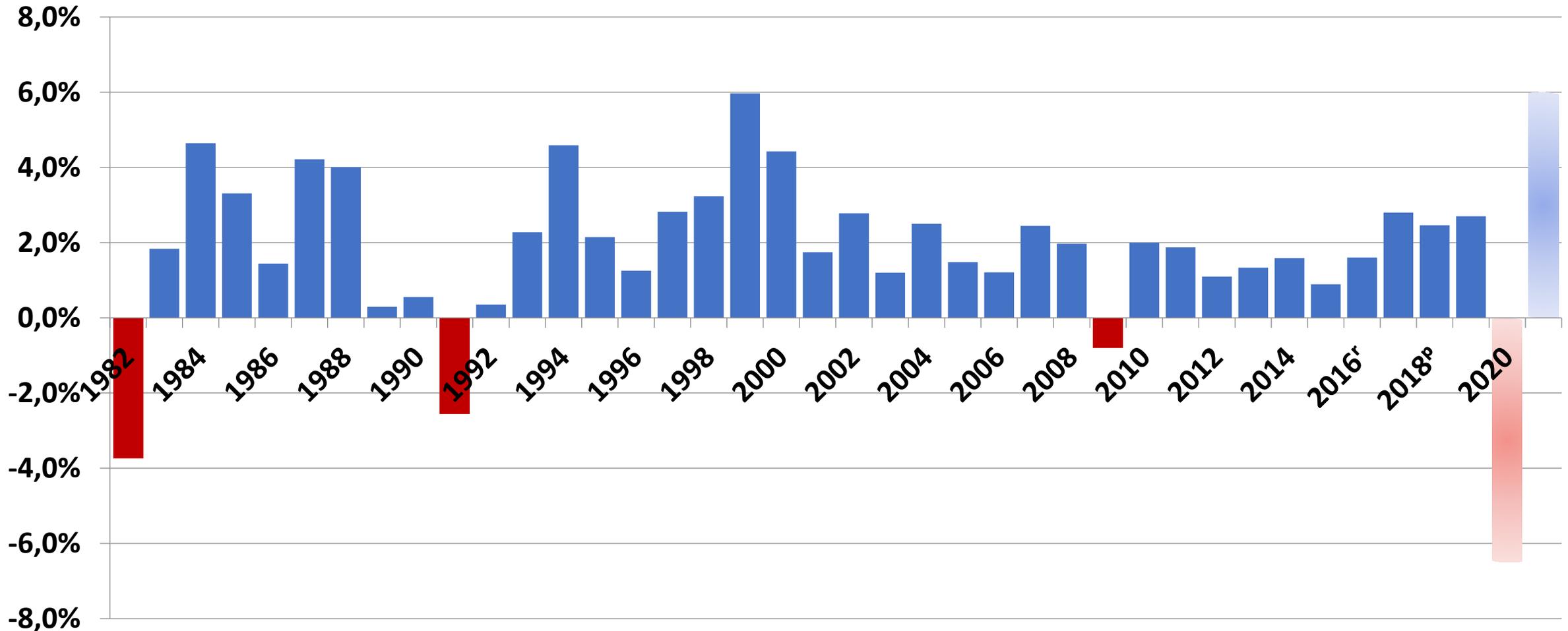
CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

Paramètres d'augmentation de la subvention

- Au total
 - 11,8 % sur 4 ans, soit près de 3 % par année en moyenne
 - La subvention de 29,46 \$ passe aux montants suivants
 - 2019-2020 : 30,77 \$
 - 2020-2021 : 31,35 \$
 - 2021-2022 : 32,29 \$
 - 2022-2023 : 32,94 \$
- Éléments de contexte
 - Selon la dernière entente collective, entre 2015-16 et 2018-19, la hausse totale de la subvention sur 4 ans a été de 5,25 %, soit 1,3 % par année
 - Nous avons obtenu cela dans un contexte économique particulièrement difficile et **avant** la conclusion des négociations du secteur public

Prévisions du ministère de la Famille du Québec (MFQ) (juin 2020)

Variation du PIB réel, Québec, 1982-2021p



Paramètres d'augmentation de la subvention

- Entente de principe
 - 11,8% sur 4 ans, soit près de 3 % par année en moyenne
- Offre finale de juin 2020 du ministère
 - 8,6 % sur 4 ans, soit 2,15 % par année en moyenne
- Offre de départ du ministère en décembre 2019
 - 6,5 % sur 5 ans, soit 1,5 % par année en moyenne

Paramètres d'augmentation de la subvention

- 2019-2020:

- 4,4 % soit 2,4 % obtenu par le secteur public et 2 % d'avance sur les travaux du comité sur la rémunération des RSE (j'y reviendrai)
- Montant forfaitaire de 225 \$ (la même chose que le secteur public)
- Hausse des protections sociales pour compenser la bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ)
 - + 0,15 % en 2019-2020 (augmentation graduelle du taux jusqu'à 0,75 % en 2022-2023)
- Hausse de l'allocation poupon de 4,4 % à 11,45 \$
- Remboursement du coût du guichet unique (86 \$ à 99 \$) et fin de ces frais pour le futur

- 2020-2021

- Clause remorque sur le secteur public
- Offre actuelle du gouvernement : 1,75 %
- Hausse des protections sociales pour compenser la bonification du RRQ
 - + 0,15 % en 2020-2021 (0,30 % au cumulatif après la 2^e année)

Paramètres d'augmentation de la subvention

- 2021-2022
 - Clause remorque sur le secteur public
 - Offre actuelle du gouvernement : 1,75 %
 - Hausse des protections sociales pour compenser la bonification du RRQ
 - + 0,20 % en 2021-2022 (0,5 % au cumulatif après la 3^e année)
 - Ajout de 2 journées pédagogiques et 1 journée de congé personnel (vaut 0,33 \$)
- 2022-2023:
 - Clause remorque sur le secteur public
 - Offre actuelle du gouvernement : 1,5 % ou 0,40 \$ / heure pour les bas salariés
 - Ce 0,40 \$ / h est converti en hausse de la subvention de 1,85 %
 - Hausse des protections sociales pour compenser la bonification du RRQ
 - + 0,25 % en 2022-2023 (0,75 % au cumulatif après 4 ans)
 - Taux des protections sociales passe du taux actuel de 18,593 % à 19,343 % en 2022-2023

Comparaison des effets de l'offre de juin et de l'entente de principe

	Offre juin	Entente	Différence
Gains sur 4 ans par rapport à juin*	9 623 \$	14 285 \$**	+ 4 662 \$
Rétroactivité totale*	1 991 \$	3 465 \$**	+ 1 474 \$
	Actuel	Entente	Différence
Rétribution sur 2 semaines (6 enfants dont 1 poupon)	1 877,30 \$	1 960,70 \$	+ 83,40 \$
Rétribution sur 2 semaines (9 enfants dont 1 poupon)	2 761,10 \$	2 883,80 \$	+ 122,70 \$

* Sur une base de 6 enfants dont un poupon

** Incluant le 86 \$ de remboursement des coûts du guichet unique

Comparaison des effets de l'offre de juin et de l'entente de principe

	Offre juin	Entente	Différence
Taux horaire 2019-2020	12,83 \$	13,14 \$	+ 0,31 \$
Taux horaire 2022-2023	13,43 \$	13,93 \$	+ 0,50 \$

- Nous sommes donc encore loin de notre objectif mais nous allons y travailler au cours de la prochaine année
- Le MFQ a accepté de travailler avec la FIPEQ-CSQ dans le cadre d'un comité sur la rémunération des RSE
- Nous demandons qu'un arbitre puisse trancher et forcer la main au ministère
- Nous avons finalement convenu qu'un expert indépendant puisse nous faire des recommandations sur cet enjeu si nous ne nous entendons pas avec le ministère.

	Offre finale de juin 2020	Entente de principe	Commentaires
Début des travaux	6 mois après la signature	1 mois après la signature	
Fin des travaux	Au plus tard le 31 mars 2022	Au plus tard le 30 septembre 2021	
Nomination d'un expert indépendant sur le comité	NON	OUI	
Si pas d'entente avec le ministère	Nous ne pouvons rien faire avant la prochaine négociation en 2023	L'expert doit nous faire des recommandations sur les points de mécontentement	Nous amorcerons ensuite des négociations sur ces recommandations
Recommandations de l'Expert	-	- Rapport de l'expert indépendant remis au plus tard le 30 novembre 2021 - Non exécutoire	- Moins de 1 an avant les élections générales du Québec...
Ajustement de la subvention	1% à la dernière journée de l'entente (donc rien sur les 4 ans de l'entente)	2 % à la première journée de l'entente en 2019-2020 (comme avance sur l'ajustement)	Inédit à notre connaissance
Moment de l'ajustement qui serait négocié à la fin du comité	-	À compter du 1 ^{er} avril 2022	Pourra être étalé sur plus d'une année si l'ajustement est important